



**HAL**  
open science

## Une période de mutations (1989-2014)

Christophe Didier

► **To cite this version:**

Christophe Didier. Une période de mutations (1989-2014). Frédéric Barbier. bibliothèques Strasbourg origines XXIe siècle, BNU / Editions des Cendres, pp.363-375, 2015, 9782859230609. hal-04475279

**HAL Id: hal-04475279**

**<https://hal.science/hal-04475279>**

Submitted on 23 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

les services à maintenir, sauf à devenir, selon la formule d'un universitaire membre du conseil d'administration, « une solution de misère ». La réflexion sur un organe de coordination structurant les relations entre les universités (et en leur sein entre les différentes bibliothèques) et la BNU va cependant s'interrompre avec la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur (1984) et avec la perspective d'une intégration plus forte des bibliothèques universitaires au sein des universités. La question se pose à nouveau du statut et du rôle de la BNU dans le champ universitaire : doit-elle servir d'abord les étudiants ou intégrer aussi les besoins des chercheurs ? Les réponses varient selon les domaines mais, à vouloir faire les deux, craignaient certains, ne risquait-on pas de ne disposer que de fonds insuffisants pour tous ? La tentation pouvait être grande, par exemple, de continuer le fléchage des crédits en réservant les droits de bibliothèque aux achats pour les étudiants, avec le risque de négliger les besoins des chercheurs avancés, en dehors des domaines d'excellence. La dimension à la fois nationale et régionale de la bibliothèque et la définition de ses missions sont posées de plus en plus souvent par le ministère. Cette incertitude a des conséquences directes sur les créations de postes. Elles sont de fait gelées depuis le milieu des années 1970, la bibliothèque disposant de cent quarante postes de titulaires quand les études sur le sujet montraient qu'il en aurait fallu au moins 10 % de plus pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Au fil de la décennie 1980, la situation de la bibliothèque devient de plus en plus problématique.

● UNE PÉRIODE DE MUTATIONS ●  
(1989-2015)

CHRISTOPHE DIDIER

Les années 1990 inaugurent une période agitée pour l'ensemble des bibliothèques relevant du monde universitaire strasbourgeois. Dans le sillage du décret de 1985<sup>1</sup> qui visait à structurer davantage l'organisation documentaire universitaire, en créant les services communs de documentation des universités, dans le sillage aussi du rapport d'André Miquel de 1989 sur le nécessaire renforcement du potentiel documentaire des universités<sup>2</sup>, on s'interroge sur le rôle de la BNUS dans ce contexte nouveau. L'établissement apparaît alors, avec son bâtiment vieilli et saturé, à la fin d'un cycle de son histoire, et dès la fin des années 1980, notamment avec l'arrivée d'un nouvel administrateur, Michel Boisset<sup>3</sup>, les réflexions sur son avenir et la question de sa nécessaire restructuration vont se succéder, tant au niveau strasbourgeois qu'à celui de l'État ou des collectivités locales<sup>4</sup>. Ainsi, le conseil d'administration commande un rapport ad hoc<sup>5</sup> au Conseil supérieur des bibliothèques. Rédigé par Cécil Guitart, Michel Melot et Daniel Renoult et rendu public en avril 1989, il évoque clairement une « crise d'identité » pour une bibliothèque aux « richesses contrariées » et souligne que la redéfinition de ses missions nationale, universitaire et régionale est devenue une nécessité. Surtout, le rapport pointe deux perspectives qui vont traverser toutes les réflexions ultérieures, pendant les années 1990 et jusqu'au début des années 2000 : la nécessaire rénovation, voire reconstruction du bâtiment, et la perspective de faire de la BNUS une grande bibliothèque européenne. Le cloisonnement de l'établissement y est aussi souligné, notamment par sa trop faible implication dans la coopération régionale et par les liens insuffisants entretenus avec les universités. La BNUS et ses tutelles sont donc invitées à une rénovation en profondeur des missions de l'établissement, mais aussi de son image, par l'appel, qui clôt le rapport, à la construction d'un nouveau bâtiment qui serait le « signal européen » de Strasbourg<sup>6</sup>.

❧ 1. Décret du 4 juillet 1985, modifié par le décret du 27 mars 1991, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale. ❧ 2. Ce rapport, intitulé *Les bibliothèques universitaires*, avait été commandité à André Miquel (de 1984 à 1987 administrateur de la Bibliothèque nationale) par Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, afin de faire un bilan de la situation des bibliothèques universitaires et d'en tirer des perspectives pour l'avenir. C'est en cette même année 1988 qu'est prise la décision de rénover la Bibliothèque nationale, entreprise qui aboutira à la création de la Bibliothèque nationale de France. ❧ 3. Michel Boisset avait eu auparavant une carrière des plus variées, avec entre autres la direction de la bibliothèque de l'Institut universitaire européen de Florence, un passage

à celle de Sciences Po, ou encore au sein de la société GEAC (éditeur de logiciels). ❧ 4. Les réflexions sur la construction de la future « Bibliothèque de France » englobent notamment le réseau qu'elle est censée développer sur tout le territoire. À cette occasion, la question du statut national de la BNU va se poser à maintes reprises. ❧ 5. Le titre exact est *Rapport sur les missions de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg* (29 avril 1989). ❧ 6. Ce débat renvoyait aussi à la question, déjà d'actualité à l'époque, du rôle de Strasbourg comme capitale européenne ; voir à ce sujet la tribune publiée dans *Le Monde* (24 février 1989) sur « une très grande bibliothèque franco-allemande à Strasbourg », allusion au projet en cours de « Très grande bibliothèque » à Paris.

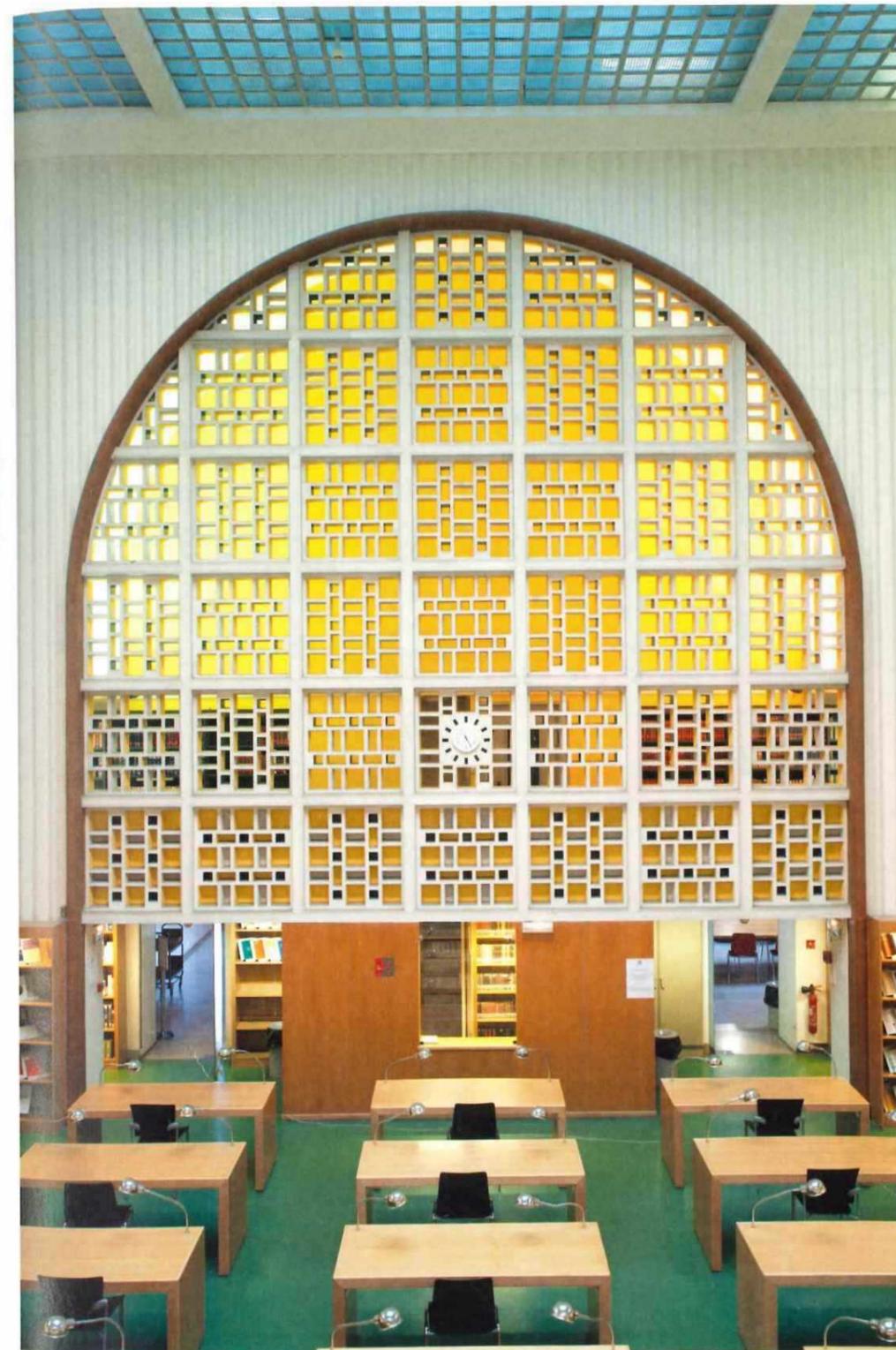
Ces réflexions, largement portées sur la place publique <sup>7</sup>, incitent le ministère à demander, en juillet 1989, aux présidents des universités strasbourgeoises et à la BNUS de préparer la création d'un pôle universitaire européen dans lequel cette dernière serait transformée en une véritable bibliothèque européenne <sup>8</sup>. Dans le même temps, la Bibliothèque de France (future BnF) réfléchit à la forme que pourrait prendre le réseau de ses « pôles associés » en région, la constitution d'un tel réseau faisant partie intégrante du cahier des charges de la « Très grande bibliothèque ». Les réflexions vont donc bon train, et même si les conséquences financières feront achopper plus d'un projet <sup>9</sup>, les réaménagements, physiques et institutionnels, du début des années 1990 ne peuvent se comprendre en dehors de ce contexte.

En 1992 sont créés les services communs de documentation des universités de Strasbourg <sup>10</sup>, qui deviennent par là même propriétaires des anciennes annexes de la BNUS sur les campus (sciences et techniques, médecine, pharmacie) et sont désormais responsables des acquisitions documentaires dans les domaines concernés – la BNUS restant propriétaire des fonds acquis jusqu'en 1992. Cette dernière voit quant à elle ses missions redéfinies : elle devient bibliothèque générale encyclopédique et de recherche à l'usage du public, notamment des universitaires, et service interétablissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg. Son organisation interne est elle aussi modifiée pour obéir à la nouvelle donne : plus de sections, mais quatre départements thématiques (Droit et sciences sociales, Littératures et arts, Humanités, Alsatiques et patrimoine), gratifiés chacun d'un pôle d'excellence documentaire : questions européennes pour le premier, CADIST (Centre pour l'acquisition et la diffusion de l'information scientifique et technique) Langues, littératures et civilisation germaniques pour le second, CADIST Sciences religieuses pour le troisième, Alsatiques pour le dernier. Un cinquième département (Service technique de coopération) complète le dispositif organisationnel.

Dans le sillage de cette nouvelle organisation <sup>11</sup>, la BNUS signe en juin 1992 des conventions, assorties d'annexes financières, avec les universités qui reconnaissent ainsi son caractère interuniversitaire. Des commissions mixtes d'acquisitions doivent veiller à la mise en route d'une politique documentaire concertée, notamment en sciences humaines et sociales où l'université des sciences humaines dispose désormais de ses propres structures documentaires et où une utilisation rationnelle de l'argent public est attendue des différents acteurs <sup>12</sup>.

■ 7. Mentionnons par exemple le rapport présenté par Marcel Thomann au Comité économique et social d'Alsace, consacré au thème « Strasbourg, pôle européen de la documentation » et qui reprend en grande partie les conclusions du rapport Guitart-Melot-Renoult. ■ 8. Dans le rapport Guitart-Melot-Renoult, la « bibliothèque européenne » était définie à la fois comme bibliothèque de recherche et de référence, lieu de convergence des recherches européennes et interface entre l'Europe des institutions et celle de la recherche. ■ 9. Le rapport Guitart-Melot-Renoult estimait les crédits nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment entre 250 et 500 millions de francs ; quant à la construction documentaire d'une bibliothèque européenne, elle était estimée possible avec 15 millions de francs par an – quand le budget annuel de la BNU en 1989 était trois fois moindre. ■ 10. Il y en a trois à l'époque : l'Université des sciences humaines, l'Université Louis-

Pasteur pour les sciences et techniques, l'Université Robert-Schumann pour le droit et les sciences politiques. ■ 11. La nouvelle organisation documentaire de Strasbourg est régie par un décret du 15 janvier 1992, qui crée les SCD des universités. ■ 12. La politique documentaire, qui avait fait l'objet d'un groupe de travail animé en 1991 par M. Melot, devait s'organiser comme suit : aux SCD la logique de proximité et les besoins immédiats de l'enseignement, à la BNU une politique de développement des collections dont la cohérence réside dans la durée et l'unité de lieu, en plus de son rôle national qui implique une politique d'acquisitions basée sur le long terme. Enfin, pour les domaines scientifiques et médicaux, la BNU se restreint aux ouvrages de vulgarisation ou à ceux ouvrant des perspectives vers les disciplines des sciences humaines et sociales. Sur le SCD, voir p. 406.



Salle 4 du premier étage en 2009 après le réaménagement de Jérôme Habersetzer (photo BNU/JPR).

B. 88 619

Zurichseefahrt  
im Juni 1775.

Und siehe Lust'ig, freiges Blut  
 Linder' ich aus unsem' Welt,  
 Was ist Natur' so selb'ig gut  
 Sei mir von Dir' ein Bild.  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Und Dir'ge, Wolken' unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn.

Und siehe Lust'ig, freiges Blut  
 Linder' ich aus unsem' Welt,  
 Was ist Natur' so selb'ig gut  
 Sei mir von Dir' ein Bild.  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Und Dir'ge, Wolken' unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn.

Und siehe Lust'ig, freiges Blut  
 Linder' ich aus unsem' Welt,  
 Was ist Natur' so selb'ig gut  
 Sei mir von Dir' ein Bild.  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn,  
 Und Dir'ge, Wolken' unsem' Zehn,  
 Die Walle' sing'et unsem' Zehn.

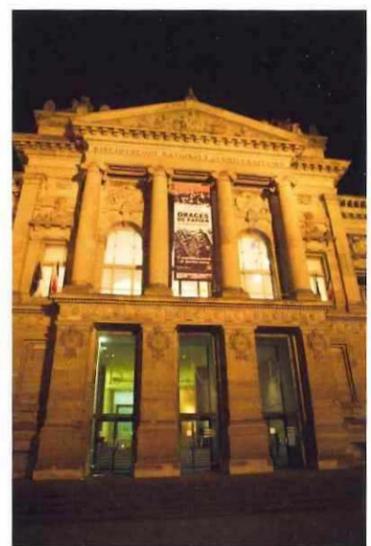
Variante inédite du poème  
 Zurichseefahrt de Goethe  
 découverte en 199, dans  
 le fonds de la famille  
 de Turckheim entré  
 un an plus tôt à la BNU  
 (coll. BNU).

Ce début des années 1990 est donc une période de profonds changements, y compris d'ailleurs sur le plan des pratiques documentaires. L'informatique fait ainsi son entrée à la bibliothèque : pour le catalogage dès 1990 (après de premiers essais sur un système local, notamment pour les alsatiques), pour le prêt et la communication des documents à partir de 1994, année à partir de laquelle sont lancées les premières opérations de rétroconversion du catalogue <sup>13</sup>. Les horaires sont élargis, avec la continuité du service public entre 12 h et 14 h et son extension de 18 h à 19 h. Enfin, une restructuration générale des locaux, sous la houlette de l'architecte Jérôme Habersetzer, est entreprise en 1993, dans le but d'offrir un service public rassemblé sur un seul lieu, en l'occurrence le bâtiment historique. Les salles de lecture sont toutes réunies au premier étage, les services de prêt et les catalogues descendant au rez-de-chaussée, à la place, entre autres, de la salle d'expositions qui disparaît <sup>14</sup>. À l'exception d'une « salle du patrimoine » ouverte en 1995 pour la consultation des documents iconographiques et cartographiques, le bâtiment de la rue Joffre est désormais réservé aux services internes et à des magasins. En 1994, la BNU offre à son public 762 places de travail.

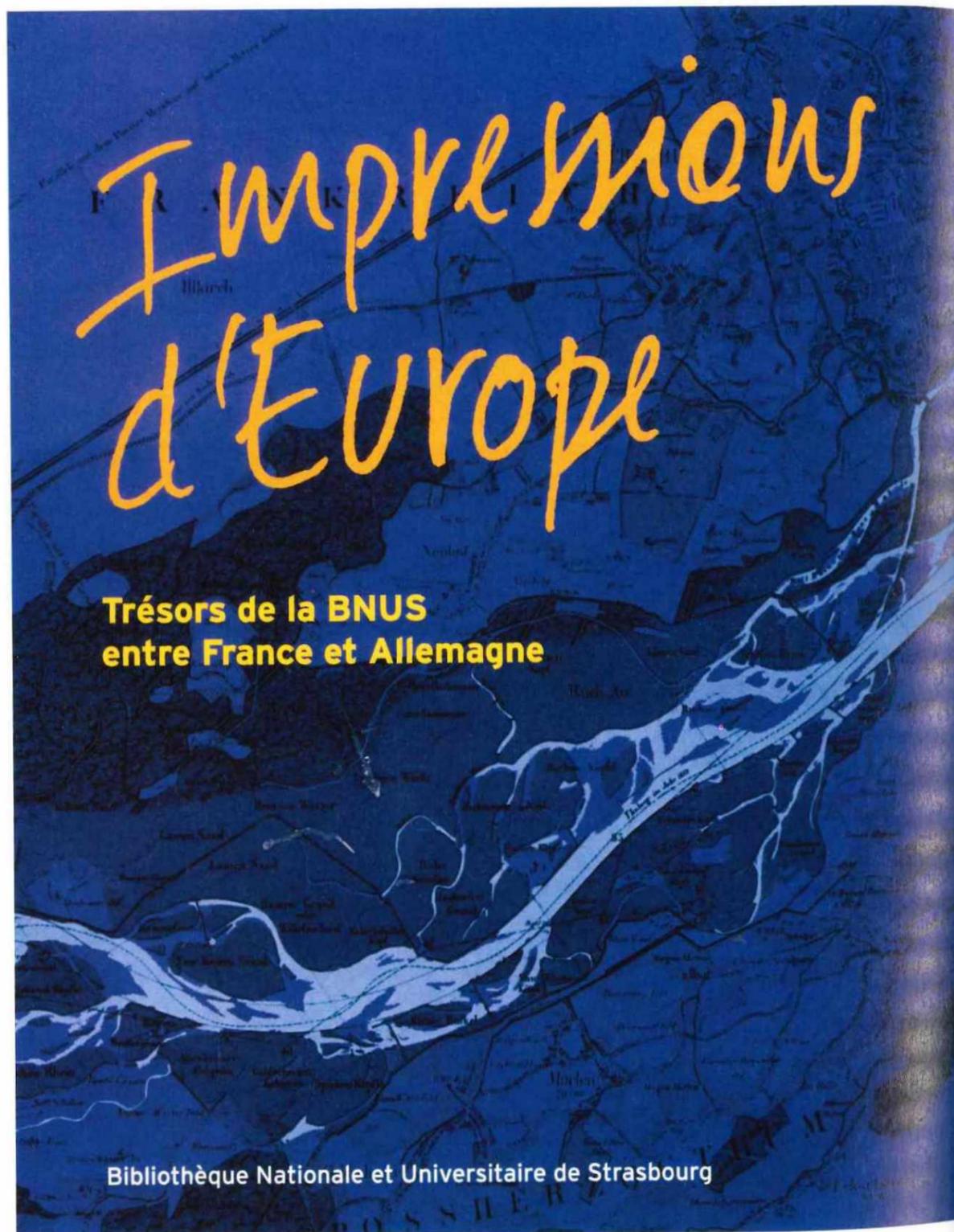
Sur le plan intellectuel, les réflexions de la fin des années 1980 aboutissent elles aussi à des évolutions notables. En 1994 est ainsi signée la convention de pôle associé avec la Bibliothèque nationale de France, pour chacun des domaines déjà reconnus dans le cadre des CADIST (Aire culturelle germanique et Sciences religieuses), qui bénéficient ainsi de crédits d'acquisitions supplémentaires. Les questions européennes, nouveau pôle d'excellence de la bibliothèque, se voient renforcées notamment (outre par des crédits d'acquisitions spécifiques) par la montée en puissance des relations internationales, qui aboutissent à une politique d'échanges de publications avec certains pays d'Europe de l'Est <sup>15</sup> et à la mise en route d'un groupe spécifique des bibliothèques au sein du réseau EUCOR <sup>16</sup>. La politique d'action culturelle reste active dans des conditions difficiles <sup>17</sup>, notamment par l'organisation régulière d'expositions ; l'activité scientifique autour des fonds est marquée par le déchiffrement, en 1994, sur un papyrus encore non étudié, d'un texte inédit d'Empédocle <sup>18</sup>, dont la publication fait sensation. En 1999, c'est la découverte, dans le fonds de la famille de Turckheim entré un an plus tôt, d'un poème inédit de Goethe qui met à nouveau la bibliothèque sur le devant de la scène. Les acquisitions d'ouvrages marquent un net progrès par rapport aux décennies précédentes, en tournant, pendant les années 1990, autour de 20 000 monographies par an. Ce chiffre est cependant vu alors comme insuffisant, le personnel scientifique de la bibliothèque évaluant au double la quantité souhaitable pour répondre pleinement aux missions de l'établissement.

<sup>13</sup> On désigne sous ce terme le transfert sur support informatique des données bibliographiques contenues dans les catalogues anciens, que ceux-ci soient manuscrits ou imprimés, sur fiches ou sous la forme de volumes reliés. <sup>14</sup> Mais non la politique d'expositions de l'établissement, qui après un tassement au début des années 1990, se poursuit à partir de 1998 et s'installe, de façon souvent inconfortable, dans le hall d'entrée de la bibliothèque. De 1994 à 2003, date de remise en service d'une salle d'expositions, une trentaine d'expositions y sont ainsi présentées. <sup>15</sup> Cette politique d'échanges de publications, qui dura de 1995 à 2005, concernait les bibliothèques nationales des trois pays baltes, de Roumanie, de Bulgarie ainsi que la Bibliothèque centrale universitaire de Iași en Roumanie. <sup>16</sup> EUCOR (Confédération européenne des universités du Rhin supérieur). La mise en place de ce groupe spécifique aux bibliothèques eut lieu en février 1992, et enten-

dait donner un cadre aux liens informels qui existaient jusque-là, notamment pour une meilleure circulation de l'information et une meilleure prise en compte réciproque des projets en cours. Un bulletin fut créé à cette occasion, et parut de 1992 à 2009. Le lancement du groupe des bibliothèques EUCOR fut aussi marqué par la réalisation commune d'une importante exposition, consacrée à la *Nef des fous* de Sébastien Brant et montrée successivement à Strasbourg, Bâle, Karlsruhe et Fribourg en 1994. Il est clair que ce groupe est aujourd'hui à la recherche d'un second souffle. <sup>17</sup> Voir note 14. En particulier, la faiblesse des crédits a empêché d'accompagner les expositions de catalogues, ce qui reste dommageable pour une véritable valorisation des fonds concernés. <sup>18</sup> Par les chercheurs Alain Martin et Oliver Primavesi, qui publient le résultat de leur découverte en 1999 sous le titre *L'Empédocle de Strasbourg* (BNU-De Gruyter).



Façade de la BNU lors de l'exposition  
 « Orages de papier » (2008)  
 (photo BNU/JPR).



Visuel  
de l'exposition  
*Impressions  
Europe* (photo  
BNU/JPR).

On le voit, les préconisations issues des réflexions préalables à la nouvelle organisation de 1992 ont eu pour la BNUS des résultats incontestables : intégration dans le réseau de la Bibliothèque nationale de France, développement des partenariats, y compris avec les universités<sup>19</sup>, restructuration de ses locaux et de son service public accompagnée d'une image renouvelée, matérialisée en particulier par l'adoption d'un nouveau logo et de sa charte graphique, volonté accrue de s'ouvrir vers l'extérieur avec la création, en 1993, d'une Association des amis de la BNUS...

Cependant, force est de reconnaître que l'on est loin des objectifs qui visaient à réaffirmer la vocation nationale de la BNUS par des missions accrues : sur le plan documentaire, la stature nationale est surtout justifiable à travers la présence de ses deux pôles d'excellence « labellisés » ; la création d'un pôle d'excellence sur l'Europe reste bien modeste par rapport à l'ambition d'une véritable bibliothèque européenne qui aurait bénéficié de financements internationaux ; et surtout, la question primordiale du bâtiment reste patente et achoppe régulièrement sur des problèmes de financement.

Gérard Littler, administrateur qui a succédé à Michel Boisset en 1992 et qui a effectué deux mandats (jusqu'en 2002), fait de cette question du bâtiment un cheval de bataille<sup>20</sup>. La restructuration de 1993-1994 ne pouvait être qu'une solution provisoire, rendue nécessaire par la nouvelle donne issue du recentrement de la BNUS sur son bâtiment historique. Dès 1996, une étude de pré-programmation est commandée à l'agence CER Programmation (Charlotte Nassim), qui rend une note de synthèse comportant différents scénarios, allant de la restructuration partielle des bâtiments existants à la construction d'un bâtiment neuf sur un site à déterminer. Ses conclusions préconisent, pour des coûts similaires dans les deux cas, soit une restructuration totale des bâtiments actuels, soit une construction neuve.

La situation est de fait problématique : la saturation des magasins devient une question récurrente, que des opérations successives d'équipements en rayonnages mobiles (compactus) ne peut résoudre que très marginalement<sup>21</sup>. Un incendie, heureusement vite maîtrisé, sous la coupole en mars 1996 rappelle la nécessaire mise aux normes de sécurité. Toutefois, si le rapport d'activités de 1999 évoque les possibilités offertes par le contrat de plan État-Région 2000-2006 et le plan U3M<sup>22</sup>, c'est aussi pour constater que l'importance du financement demandé empêche pour le moment la réalisation de tout projet pour la BNUS.

Le début des années 2000 voit toutefois les réflexions sur son avenir s'accélérer, en même temps que s'amorce une reconfiguration générale de la situation documentaire locale. Les services communs de la documentation ont construit, depuis leur création, leurs propres structures quand ils n'en disposaient pas encore (c'était le cas, notamment, de l'Université des sciences humaines devenue Université Marc-Bloch en 1998 et de l'Université Robert-Schumann) et engagé par là même des opérations de reconfiguration de leurs collections. Dans ce cadre, certaines bibliothèques universitaires, parfois anciennes, sont amenées à être fermées et leurs fonds sont proposés à la BNUS en vertu de sa vocation patrimoniale : c'est

■ 19. Notamment par la mise en place, à partir de 1996, du catalogue collectif strasbourgeois, porté par le Pôle universitaire européen de Strasbourg et dont l'interface permettait d'interroger les catalogues informatisés des trois SCD et de la BNU. ■ 20. Gérard Littler a effectué toute sa carrière professionnelle au sein de la BNU. Avant d'en devenir l'administrateur, il était responsable de la section des Alsatiques.

■ 21. Entreprises dès 1998, elles ne pouvaient concerner que les magasins du rez-de-chaussée, les planchers des étages supérieurs ne pouvant supporter l'accroissement de charge qu'une telle installation aurait supposé. ■ 22. Autrement dit « Université du 3<sup>e</sup> millénaire », associant l'État et les collectivités territoriales, et visant non tant à construire de nouveaux locaux qu'à réhabiliter locaux et services existants.

notamment le cas d'ouvrages du Centre de recherches historiques sur la ville qui ferme ses portes en 1998, de l'ancien Germanisches Seminar de l'Université Marc-Bloch en 2001 ou encore de la collection du Centre d'études germaniques de l'Université Robert-Schumann en 2002. Au-delà du monde universitaire, d'autres dépôts importants viennent enrichir les collections : fonds franciscains des Provinces de l'Est à partir de 2002, bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe en 2009.

Cette intégration de fonds importants, jointe à une politique d'acquisitions toujours aussi active (de 20 000 à 25 000 monographies par an dans les années 2000, le chiffre de périodiques imprimés en cours se maintenant à plus de 5 000 titres<sup>23</sup>) pose de façon toujours plus aiguë la question de la saturation des bâtiments. C'est finalement en décembre 2002, lors d'un Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire, que l'État lance le chantier de rénovation de la BNUS, avec une première tranche de travaux estimée à 15 millions d'euros<sup>24</sup>.

Cette décision importante, jointe à l'arrivée d'un nouvel administrateur, Bernard Falga<sup>25</sup>, va non seulement lancer les opérations architecturales proprement dites (avec une étude de pré-programmation confiée au cabinet d'architecture Aubry et Guiguet en 2004), mais aussi remettre sur le devant de la scène l'idée de bibliothèque européenne, un peu en sommeil depuis 1992. Les projets de restructuration de la BNUS entrent en effet en contact avec la volonté affichée alors par le ministère de la Culture de créer en région des antennes des grands établissements culturels nationaux relevant de sa tutelle, dont le premier exemple est donné en 2003 avec le futur musée d'art contemporain de Metz, antenne décentralisée du Centre Pompidou. Sur le même modèle, et tirant parti de la présence de la BNUS parmi ses pôles associés, la BnF propose en 2004 de créer à Strasbourg un pôle documentaire et culturel consacré à l'histoire et aux valeurs européennes. Ce projet d'« Eurobibliothèque », qui s'appuyait sur un apport scientifique et financier non négligeable de la part de l'établissement parisien<sup>26</sup>, avait aussi reçu le soutien des collectivités locales, attentives en l'occurrence à conforter le rôle européen de Strasbourg. Il comportait ainsi la mise à disposition d'un terrain par la Communauté urbaine de Strasbourg, dans le voisinage immédiat de la nouvelle médiathèque dont celle-ci venait de décider la construction. Cette ambitieuse opération, qui ne devait pas remettre en cause la rénovation du bâtiment historique, mais permettre la

23. 5 566 en 1994, 5 849 en 2005, incluant les achats, les dons et échanges ainsi que les titres arrivant par le biais du dépôt légal imprimeur. 24. Cette décision de l'État intervenait dans le cadre du renouvellement du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne », autour de trois grands thèmes parmi lesquels l'enseignement supérieur et la recherche. 25. Avant de venir à Strasbourg, Bernard Falga avait eu une carrière marquée par une forte expérience internationale, comme directeur des instituts français de Berlin et Düsseldorf, puis comme conseiller culturel à l'ambassade de France à Moscou. 26. La BnF s'engageait ainsi à favoriser l'organisation conjointe d'événements scientifiques et culturels, à renforcer son apport financier pour le développement des collections, à attribuer à l'Eurobibliothèque le deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur et à faire de la nouvelle antenne de Strasbourg un point d'accès à l'ensemble de ses collections numérisées. 27. Il était ainsi prévu que l'Eurobibliothèque puisse accueillir, outre des collections en lien avec l'idée européenne, des salles de lecture, des services de référence et des lieux d'animation

culturelle. 28. Outre le bâtiment historique de la bibliothèque place de la République, l'une des friches industrielles mise à disposition par la Communauté urbaine sur les fronts du Neudorf ou le bâtiment neuf à construire sur ce terrain. 29. L'administration d'alors justifie ce changement par la volonté de revendiquer le caractère unique de l'établissement. 30. Ce service, lancé en 2001 sur une idée du Consulat général d'Allemagne à Strasbourg, consiste à présenter, immédiatement après leur parution, un choix représentatif de nouveautés de l'édition allemande, accessibles dès le lendemain de leur arrivée à la bibliothèque et présentées sur des rayons à part. Le principe, défini dès le début de l'opération, est celui d'un cofinancement franco-allemand. 31. Citons par exemple *Schiller et l'idéal européen* (BnF, Opéra du Rhin), *Orages de papier* (WLB Stuttgart, BnF, BDIC), *Présences du poète : Friedrich Hölderlin* (WLB), *Pouchkine illustré* (musées Pouchkine de Saint-Petersbourg et de Moscou) ou encore *Jean Sturm : quand l'humanisme fait école* (Université de Strasbourg).

répartition des collections et des services sur les deux lieux<sup>27</sup>, prenait également place dans la constitution, dans un quartier de friches industrielles relativement proche du centre-ville, d'un pôle de la lecture et du savoir où médiathèque municipale et antenne de la BnF auraient fait se conjuguer leurs missions respectives.

Le projet finalement n'aboutit pas, le ministère de l'Éducation nationale lui ayant opposé une fin de non-recevoir essentiellement dictée par des considérations financières, puisqu'on aurait dû de la sorte réhabiliter deux bâtiments<sup>28</sup>. La restructuration de la BNUS poursuivra donc son cours dans le strict cadre de son ministère de tutelle et des collectivités territoriales, associées au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne ».

La question du chantier de rénovation devient donc de plus en plus prégnante au cours de ces années, mais ne saurait occulter une activité importante, marquée du sceau de l'ouverture et d'une politique affichée de communication. Le logo et la charte graphique sont ainsi renouvelés en 2004, et l'appellation BNUS se mue en BNU<sup>29</sup>. L'aspect franco-allemand et, par-delà, l'aspect européen sont valorisés par le biais d'actions spécifiques comme l'Actualité du livre allemand<sup>30</sup>, l'intensification de la coopération avec la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart (qui aboutira à la signature d'une convention de partenariat en 2008) ou encore des contacts renforcés avec les représentations diplomatiques et consulaires à Strasbourg, notamment dans le cadre de l'action scientifique et culturelle. Cette dernière trouve un essor renouvelé avec la décision de redonner à la BNU une salle d'exposition spécifique (par la transformation de la « salle 7 ») à l'occasion de l'exposition *Impressions d'Europe* réalisée en 2003, dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée. Les expositions qui se succèdent alors dans ce lieu pourtant peu propice deviennent une marque de fabrique de l'établissement, d'autant qu'elles sont désormais scénographiées, accompagnées de catalogues et qu'elles donnent lieu à de nombreux partenariats<sup>31</sup>.



Les fonds de la bibliothèque du Conseil de l'Europe désormais conservés à la BNU (photo BNU/JPR).

En 2004, l'enveloppe extérieure du bâtiment République (les façades et le dôme) est classée monument historique. Un an plus tard, la commission départementale de sécurité rend un avis défavorable à son exploitation. C'est le moment où les conclusions de l'étude de pré-programmation préconisent un scénario de rénovation complète de ce même bâtiment, assortie de l'achat d'un bâtiment supplémentaire, jusqu'alors occupé par les Archives départementales<sup>32</sup>. Ce scénario est validé par les financeurs (État et collectivités territoriales) en 2005, et le concours de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation des locaux est lancé la même année<sup>33</sup>.

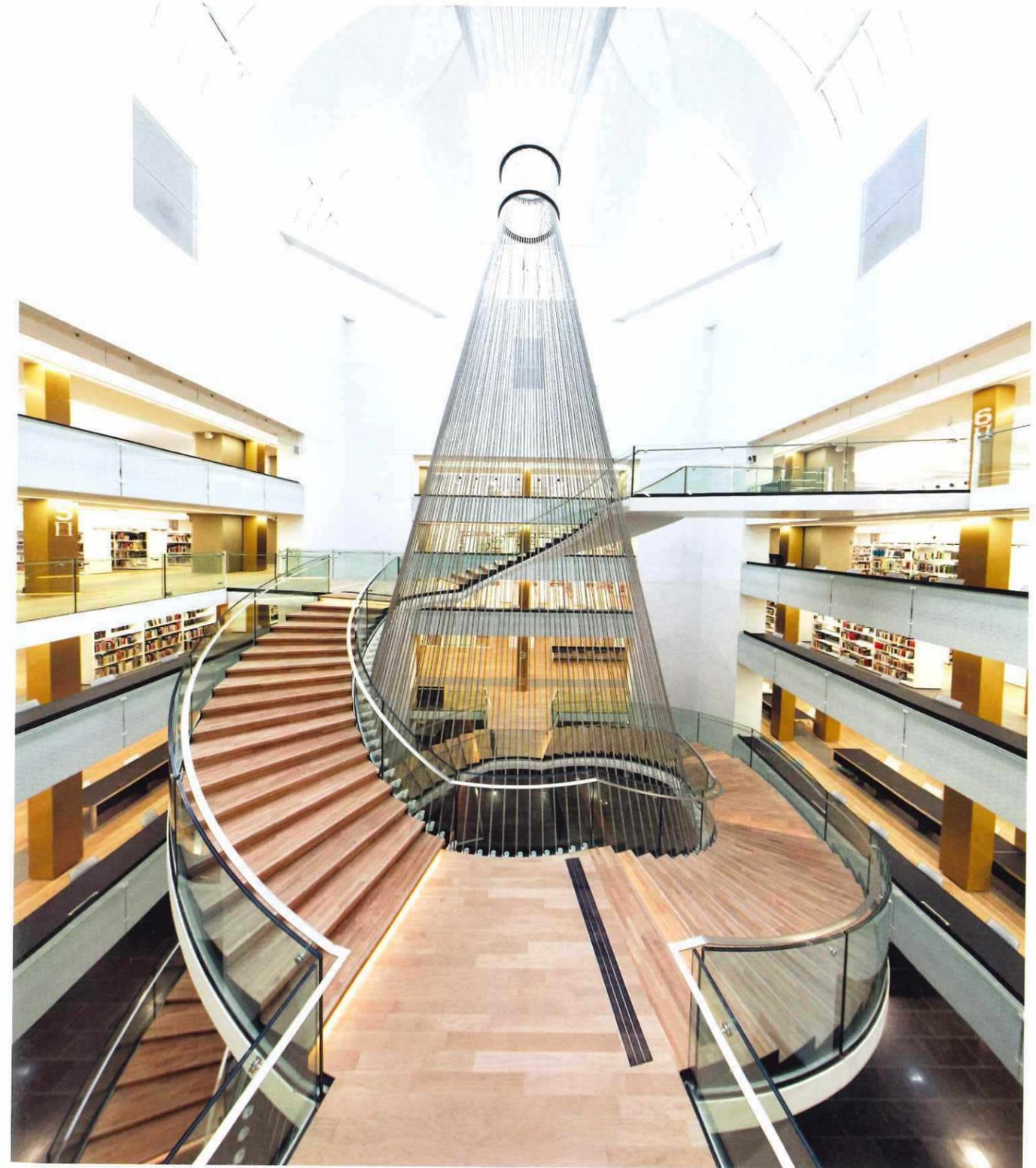
Bernard Falga quitte alors le poste d'administrateur. Il est remplacé, à partir de 2006, par Albert Poirot<sup>34</sup> dont les deux mandats successifs (2006-2015) couvrent de fait toute la durée du chantier, dont la préparation s'active avec la désignation, cette même année, de l'architecte lauréat, Nicolas Michelin et son agence ANMA<sup>35</sup>. Les axes directeurs du projet (augmentation des capacités de stockage, mise en libre accès d'une partie des collections, création d'espaces voués à l'action culturelle et à la valorisation scientifique, maintien d'une forte capacité d'accueil) passent pour Michelin par un évidement complet de l'architecture intérieure<sup>36</sup> et sa reconstruction autour d'un escalier monumental, directement éclairé par le dôme et desservant quatre plateaux de lecture largement ouverts. Le chantier est préparé par une opération d'inventaire général et de dépoussiérage des collections, et le déménagement vers un entrepôt provisoire des 49 kilomètres linéaires du bâtiment République<sup>37</sup>. Celui-ci ferme ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour les rouvrir le 24 novembre 2014. Pendant les quatre années du chantier, la BNU reste ouverte avec un accueil qui se fait désormais sur ses deux sites de la rue Joffre et de la rue Fischart, où deux salles de lecture provisoires ont été aménagées.

La fin des années 2000 voit, parallèlement au chantier architectural, se mettre en place d'autres chantiers, aussi bien intellectuels qu'institutionnels. Dans le but de rationaliser l'offre documentaire sur le site mieux que ne l'avaient fait des commissions d'acquisitions trop peu prescriptives, le rectorat de l'académie active en 2005 un groupe de travail chargé de mettre sur pied une « carte documentaire » locale, devant aussi bien identifier les points forts des établissements que leurs lacunes et permettre de redéfinir ainsi les missions d'acquisitions de chacun<sup>38</sup>. La BNU vit à la même période une réorganisation fonctionnelle, les départements créés en 1993 disparaissant en 2007 pour faire place à des directions davantage axées sur les services<sup>39</sup>. Un poste nouveau, celui de chargé de mission pour la programmation culturelle et la coopération internationale, atteste de la montée en puissance de ces secteurs

■ 32. Ces dernières étaient alors engagées dans un déménagement programmé vers de nouveaux locaux, ce qui rendait une partie de leurs bâtiments anciens disponibles. L'un d'eux fut donc, conformément aux préconisations de l'étude, acheté par l'État en 2009 et rénové dans la foulée. ■ 33. Le coût total du projet est alors estimé entre 40 et 50 millions d'euros. Il se montera finalement à 64,8 millions d'euros, en incluant toutes les opérations (achat du mobilier, rénovation des façades classées, etc.) ■ 34. Avant de venir à la BNU où il a terminé sa carrière, Albert Poirot a beaucoup travaillé en lecture publique (il fut notamment directeur de la bibliothèque municipale de Dijon), puis à l'inspection générale des bibliothèques où il resta dix ans. ■ 35. La maîtrise d'œuvre pour la rénovation des parties classées relevait, elle, de l'architecte en chef des monuments historiques Christophe Bottineau (agence 2BDM Architecture & Patrimoine). ■ 36. Fortement endommagés

dans les années 1950, avec notamment la disparition complète du décor d'origine, les espaces intérieurs n'ont pas fait l'objet de demandes de maintien de la part des Monuments historiques. ■ 37. Cet entrepôt, situé à côté de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, fut alors équipé de rayonnages et le prêt organisé par un service de navette quotidienne qui fonctionna pendant toute la durée du chantier. ■ 38. Cette carte documentaire, fondée sur le comptage d'un an d'acquisitions, tous supports confondus, devait mettre en évidence aussi bien le volume d'acquisitions par domaines que les niveaux couverts ou les langues d'éditions représentées. Ses résultats ont été rendus publics en 2009. ■ 39. Directions du développement des collections, de la conservation et du patrimoine, des services au public et du système d'information.

PAGE CI-CONTRE  
Le nouvel escalier central  
de la Bibliothèque nationale  
et universitaire de Strasbourg  
(photo BNU/JPR).





L'atrium (haut)  
nouvel escalier  
ral de la Biblio-  
èque nationale  
et universitaire  
après la réno-  
vation de 2014.  
ptos BNU/JPR).

tout au long des années 2000<sup>40</sup>. Un nouveau site web est mis en place en 2006, année où commence aussi la rétroconversion du catalogue de la période allemande (achevée en 2014). Enfin, la bibliothèque se dote en 2012 d'un conseil scientifique, instance dont la création était souhaitée depuis longtemps.

Sur le plan institutionnel, la situation de la fin des années 2000 rappelle un peu le bouillonnement du début des années 1990. La nouvelle médiathèque centrale de la Communauté urbaine de Strasbourg est inaugurée en septembre 2008, dans un quartier de la ville (les fronts du Neudorf) dont elle signe la réhabilitation. En 2009, les trois universités de Strasbourg fusionnent<sup>41</sup>, ce qui a pour conséquence une refonte, effective en 2010, du décret de 1992<sup>42</sup>. Enfin, en 2013, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche expérimente en Alsace la nouvelle « politique de site » qu'il entend mettre en place dans chaque académie et qui doit lier davantage les activités des établissements placés sous sa tutelle. Un des axes structurants du « contrat de site » signé en juin 2013 par les quatre établissements relevant du ministère<sup>43</sup> est la mise en place d'un « schéma directeur de la documentation universitaire », dont on attend qu'il aboutisse à une meilleure visibilité de l'offre documentaire et des services qui lui sont associés. La BNU et l'université unique de Strasbourg resserrent leurs liens en signant en 2014 une convention d'association, assortie d'une annexe financière, qui reconnaît ainsi l'imbrication étroite de leurs missions respectives.

Sur le plan documentaire, la BNU est aussi entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle en se constituant un solide pan numérique. À côté de la rétroconversion de ses catalogues, elle a mené en effet une active politique de numérisation de ses collections anciennes<sup>44</sup>, dont les premières opérations remontent à 1996. Un service de la bibliothèque numérique est mis en place en 2010 ; en 2012, la BNU signe avec la BnF une convention de partenariat qui lui permet, en s'adossant aux structures de l'établissement parisien<sup>45</sup>, d'ouvrir sa propre bibliothèque numérique, *Numistral*, un an plus tard.

Au moment où son bâtiment principal rouvre au public, avec des horaires élargis sur tous les jours de la semaine, dimanche compris, force est de constater que la visibilité de la BNU s'est accrue depuis les conclusions souvent négatives qu'on pouvait faire à ce sujet à la fin des années 1980. Mais ce processus est aussi celui de la visibilité documentaire de Strasbourg dans son ensemble, avec le renouveau des structures municipales et le projet annoncé d'un « learning center » que l'université souhaite bâtir à l'horizon 2017. À l'heure où les constructions de bibliothèques (quel que soit le nom que la volonté de communiquer de leurs commanditaires donnent à ces dernières) se retrouvent régulièrement sous les feux de l'actualité, la ville qui a vu travailler Gutenberg est incontestablement arrivée à un cycle nouveau de ses institutions et du fonctionnement de leurs bâtiments.

■ 40. Marqués entre autres par la signature d'accords de coopération (Bibliothèque nationale de Lettonie, bibliothèque de la ville de Gandja en Azerbaïdjan), une présence accrue au sein des organisations professionnelles internationales (LIBER, EUCOR, IFLA), la participation à des projets internationaux comme Europeana collections 1914-1918 ou encore des partenariats ponctuels à l'occasion d'expositions et manifestations culturelles (bibliothèques de Göttingen ou d'Oxford, Deutsches Literaturarchiv de Marbach, Festival de Bayreuth...). ■ 41. Leurs services communs de documentation avaient anticipé le mouvement en fusionnant dès 2007. ■ 42. La refonte du décret de 1992 entérine en particulier la fin de la mission, d'ailleurs plus théorique que réelle, de « service interétablissement de coopération documentaire » que la BNU avait obtenue alors. ■ 43. Outre la BNU, les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace et l'Institut national des sciences appliquées (INSA). ■ 44. Comme dans la plupart des bibliothèques patrimoniales, la numérisation concerne d'abord les collections uniques (papyri, ostraca, manuscrits...), précieuses ou fragiles (journaux, ouvrages imprimés rares ou anciens), étant à la fois un substitut de consultation autant qu'un instrument de valorisation par la mise en ligne des documents sur Internet. ■ 45. Autrement dit, à sa bibliothèque numérique Gallica.